



Union Européenne

La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine



Vienne
nature

Lettre d'information



Sympetrum sanguineum (Sympetrum sanguineum) Crédit : A. André

Natura 2000

Les Étangs d'Asnières

N°4 Septembre 2023

Natura 2000

Une politique européenne de préservation de la biodiversité

Natura 2000 est un réseau de sites naturels ou semi-naturels de l'Union Européenne présentant une grande valeur patrimoniale à travers leur faune, leur flore et leurs habitats remarquables*. La constitution du réseau Natura 2000 a pour objectif de maintenir la diversité biologique des milieux, tout en tenant compte des exigences économiques, sociales, culturelles et régionales du territoire dans une logique de développement durable.

Une gestion équilibrée et durable des espaces

La démarche du réseau Natura 2000 privilégie la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable qui tient compte des préoccupations économiques et sociales. Elle repose sur :

- La création d'un maillage de sites s'étendant sur tout le continent européen pour maintenir la cohérence des actions au-delà des frontières de chaque pays.
- La prise en compte des spécificités locales pour concilier préservation de la nature et préoccupations socioéconomiques : il ne s'agit pas de créer des sanctuaires excluant toute activité humaine.
- La participation active de l'ensemble des acteurs locaux, afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000.

** La liste précise de ces habitats et espèces est annexée à la Directive européenne Oiseaux et à la Directive européenne Habitats-Faune-Flore.*

“ La France compte 1 756 sites Natura 2000, soit près de 13 % du territoire terrestre métropolitain. ”

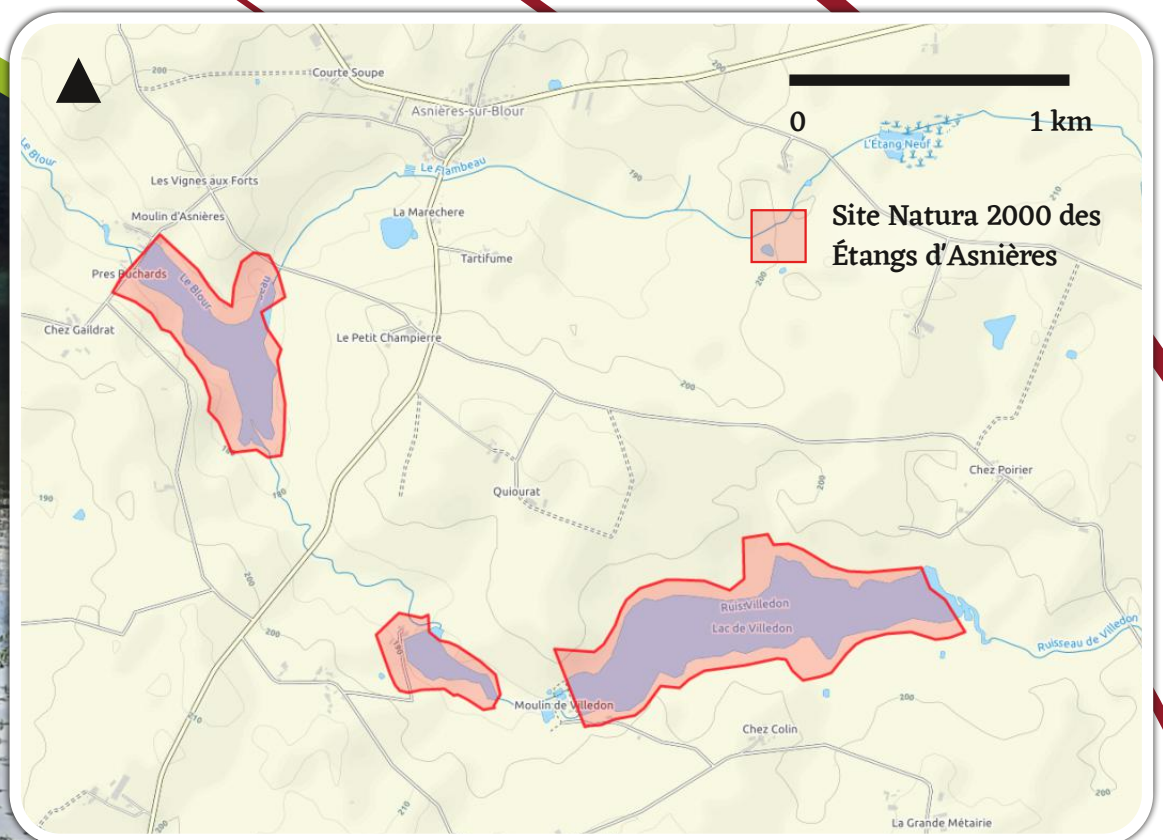
Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières (FR 5400464)

D'une superficie de 70 hectares, le site des Étangs d'Asnières est situé au sud du département de la Vienne (86) sur la commune d'Asnières-sur-Blour, en limite des départements de la Haute-Vienne (87) et de la Charente (16).

Il est constitué de trois étangs aux eaux acides et faiblement minéralisées : les étangs de Villedon, Écluseaux et Moulin d'Asnières. Ces pièces d'eau se succèdent et sont alimentées par une petite rivière de tête de bassin : le Blour.

La démarche Natura 2000 sur le site des Étangs d'Asnières a débuté en 2006 avec un premier comité de pilotage de lancement comprenant l'ensemble des acteurs susceptibles d'être concernés par le document d'objectifs (DOCOB).

En 2007, le cabinet d'études Biotope a été désigné comme opérateur du DOCOB. L'association Vienne Nature a repris l'animation du site Natura 2000 fin 2019.



Zoom sur les actions Natura 2000

La Directive Habitat-Faune-Flore

Le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières est une ZSC, Zone Spéciale de Conservation, au titre de la Directive Habitat-Faune-Flore. Mais que cela signifie-t-il ?

Qu'est-ce qu'une directive ?

Une directive est un outil juridique de l'Union Européenne. Elle impose aux États destinataires un objectif commun et un délai pour l'atteindre. Les moyens utilisés pour y parvenir sont quant à eux déterminés nationalement.

Quel est le but de la Directive Habitat Faune-Flore ?

La directive Faune-Flore nommée « Directive 92/43/CEE du Conseil concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages » a pour objet de contribuer à assurer la biodiversité dans l'Union Européenne par la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvages.

Les dessous de la Directive

Cette directive met en place le réseau « Natura 2000 », le plus grand réseau écologique du monde. Elle a développé un outil de protection : les Zones Spéciales de Conservation ou ZSC. La Directive se compose notamment d'annexes, dont les annexes I et II figurant les types d'habitats naturels et d'espèces dont la conservation nécessite la désignation de ZSC. Certains habitats ou espèces sont dits « prioritaires » et sont en danger de disparition.

Natura 2000 en France en quelques chiffres

- ➔ **1756 sites Natura 2000**, dont 13535 Zones Spéciales de Conservation et 403 Zones de Protection Spéciale pour les oiseaux.
- ➔ **123 espèces d'oiseaux** identifiés à l'annexe I de la directive Oiseaux, **132 types d'habitats** naturels d'intérêt communaires, **102 espèces animales** et **63 espèces végétales** identifiées à l'annexe II de la directive Habitat Faune Flore.

Sources : <https://eur-lex.europa.eu/FR/legal-content/summary/protecting-europe-s-biodiversity-natura-2000.html> ; <https://www.natura2000.fr/chiffres-cles>

Les 48 h Nature



Découverte du site des Étangs d'Asnières. Crédit : T. Bois Rousseau

Pour la 6^e année, la Région Nouvelle-Aquitaine a proposé une rencontre intitulé *les 48h Nature*. Le public est invité à venir à la rencontre de la nature dans plus de 50 sites naturels du territoire. Sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières, la sortie s'est déroulée le 30 septembre 2023 avec une vingtaine de participants. Plus d'informations sur *les 48h Nature* sur : www.nouvelle-aquitaine.fr/agendas/les-48h-nature-edition-2023

Site internet



Crédit : T. Bois Rousseau

Depuis 2020, le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières a son propre site internet ! Sur ce dernier, vous pouvez suivre toutes les actualités du site Natura 2000, trouver des informations sur le Document d'objectifs, les outils de contractualisation possibles, etc.

Rendez-vous sur : <https://etangs-asnieres.n2000.fr/>

Résultats de l'étude « Vertigo »



Vertigo moulinsiana. Crédit : E. Brugel

En 2023, des prospections ont été réalisées pour rechercher la présence de deux espèces de *Vertigo* (petit escargot) sur le site Natura 2000. Les résultats ont révélé la présence du *Vertigo* des Moulins, *Vertigo moulinsiana*, sur le site de l'Étang du Moulin, sur deux mares autour de l'étang, ainsi que sur l'étang de Villedon. L'Étang des Écluseaux n'a pas été prospecté.

Plan de conservation de la Marsilée à quatre feuilles



Chantier d'arrachage de la Jussie. Crédit : S. Bégoin

L'arrachage de la Jussie, plante invasive, se poursuit cette année encore. Deux périodes d'arrachages ont été réalisées en 2023, l'une en juin et l'autre en septembre. L'objectif de ce chantier d'arrachage est de maintenir des conditions favorables au développement de la Marsilée à quatre feuilles, une espèce d'intérêt communautaire, concurrencée sur le site par la Jussie.

Les habitats du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières

Qu'est-ce qu'un habitat ?

Les habitats sont composés d'un milieu (le biotope) et d'êtres vivants qui interagissent entre eux et avec le milieu (la biocénose). Au sein d'un écosystème, différents habitats regroupent des êtres vivants ainsi que toutes les ressources et conditions nécessaires pour répondre à leurs besoins vitaux. Il peut s'agir par exemple de tourbières, prairies, forêts, landes, dunes, etc.

Les habitats naturels du site Natura 2000 des Étangs d'Asnières

Sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières, le bureau d'étude Biotope (Biotope, 2009), lors de la désignation du site en espace Natura 2000, a détecté la présence de 18 habitats naturels différents dont 3 d'intérêts communautaires.

La végétation sur le site s'organise en ceintures plus ou moins développées autour des trois étangs. La variation du niveau de l'eau et la pente des berges conditionnent la présence de l'extension de ces ceintures (Biotope, 2009). Ainsi, une pente plus douce va permettre le développement d'une végétation plus différenciée.

Du centre de l'étang vers l'extérieur, on peut rencontrer les végétations comme suit :

- La pièce d'eau elle-même est colonisée par divers herbiers aquatiques, dont des tapis de Nénuphar, de Potamot, etc.
- La ceinture à Joncs souvent dense et peu diversifiée, reconnaissable par ses tiges vert sombre. On y retrouve également la Scutellaire toque, le Lycopse d'Europe ou encore la Menthe aquatique.
- Les Cariçaies composées de Carex ou Laïche avec notamment la Laïche élevée, reconnaissable par ses grands touradons, et du Carex vésiculeux plus petit en taille et à souche rampante.
- Suivie de la Phalaridaie composée de la Baldingère faux roseau et/ou des Mégaphorbiaies en lisière.
- En arrière de ces végétations hygrophiles se trouvent les parcelles agricoles composées essentiellement de pâtures à moutons. On retrouve sur ces espaces des prairies humides pâturées avec la présence de Joncs et de Poacées et plus en hauteur des prairies mésophiles à tendance acidiphile avec notamment la Crételle, le Ray-grass anglais ou encore l'Agrostis commun. Ces parcelles sont entourées d'un réseau relativement bien développé de haies bocagères.

En absence de gestion, ces végétations de ceintures peuvent évoluer en boisements plus ou moins humides : Aulnaies marécageuses, Saulaies marécageuses, Chênaies acidiphiles, Fourrés, Forêts alluviales à Aulnes glutineux et Frêne élevé.

On retrouve sur le site également des cultures et plantations de feuillus par endroit.

Les habitats d'intérêts communautaires du site

Sur le site Natura 2000 des Étangs d'Asnières on peut retrouver trois habitats dits « d'intérêts communautaires ».

1. Les Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition (code Natura 2000 : 3150). Cet habitat se retrouve sur les trois étangs du site Natura 2000.
2. Les Mégaphorbiaies hydrophiles d'ourlets planitaires et des étages montagnards à alpin (code Natura 2000 : 6430). Il se caractérise notamment par la présence de la Reine des prés *Filipendula ulmaria* et du Jonc acutiflore *Juncus acutiflorus*. On les retrouve en queue de l'étang du Moulin d'Asnières et à l'est de l'étang des Écluseaux.
3. Les Forêts alluviales à *Alnus glutinosa* et *Fraxinus excelsior* (code Natura 2000 : 91E0*). Cet habitat est représenté par l'Aulne glutineux et le Frêne élevé. Il se forme sur le site en bord d'étang sous forme de ripisylve ou de boisements alluviaux de faible superficie. Il se retrouve aujourd'hui sur les trois étangs.



Prairie à jonc et prairie de pâture. Crédit : S. Bégoin

Comment préserver ces habitats d'intérêts ?



Écrevisse de Louisiane. Crédit : M. Gailledrat

Pour les zones en eau, la préservation peut passer notamment par la destruction d'espèces invasives, comme la Jussie, de l'Écrevisse de Louisiane, etc. Concernant les mégaphorbiaies, la conservation des habitats peut être entreprise par la limitation de l'installation des ligneux (aulnes, saules, etc.) par coupe des arbustes et fauche tous les cinq ans.

Enfin, favoriser le développement d'une strate arbustive et arborée est favorable à l'habitat d'Aulnaie-Frênaie.

À noter que la préservation de ces habitats favorisera également la conservation des espèces animales et végétales d'intérêt qui s'y développent.

Source de l'article : BIOTOPE, juillet 2009. Document d'objectifs Natura 2000 des « Étangs d'Asnières ». Annexe I : Diagnostic détaillé. 64 p.

Contact

Vienne Nature

14 rue Jean Moulin 86240 Fontaine-le-Comte

Tél. : 05 49 88 99 04

Email : contact@vienne-nature.fr

Site internet : www.vienne-nature.fr



Vienne nature

Renseignements

Le site internet du programme Natura 2000 des Étangs d'Asnières :
etangs-asnieres.n2000.fr

Le site internet du programme Natura 2000 en France :
www.natura2000.fr



Étang de Villedon. Crédit : S. Bégoïn



Union Européenne



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

*La Nouvelle-Aquitaine et l'Europe
agissent ensemble pour votre territoire*